



COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 27 AVRIL 2021

Date de la convocation 21 avril 2021

Secrétaire de séance M. Pascal JOST

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents en présentiel :	21
<i>Membre présent en distanciel dont les votes ne peuvent être comptabilisés :</i>	
Nombre de votes :	21

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept avril à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du vingt-et-un avril deux mille vingt-et-un, sous la présidence de M. Arnaud SPET au restaurant du Domaine du Moulin à Buding.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENNES	B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Ordre du Jour

A. Désignation du secrétaire de séance

B. RAPPORTS :

1. Présentation de la Convention Territoriale Globale par la CAF
2. Initiative Moselle Nord - Convention 2021
3. Office du Tourisme de Thionville - Convention 2021
4. Dépôt du dossier de subventions DSIL pour les pistes cyclables

5. Installation d'hébergements touristiques sur le site du Moulin (roulottes)
Le Président demande le report de ce point, celui-ci n'étant pas assez mature

6. Installation d'une guinguette et manège sur le site du Moulin
7. Divers :
 - « Mairie Connect »

Le Président ouvre la séance en demandant une modification de l'ordre du jour par le retrait du point n° 5 « Installation d'hébergements touristiques sur le site du Moulin ».

SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Pascal JOST pour remplir cette fonction.

Point n° 1 : Présentation de la Convention Territoriale Globale par la CAF

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la CCAM, ainsi que 7 communes (Bertrange, Bousse, Buding, Distroff, Guénange, Metzervisse et Volstroff) sont signataires d'un Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF de Moselle dont le terme est prévu au 31 décembre 2021. Ce dispositif n'existant plus, il doit être remplacé par une Convention Territoriale Globale afin de permettre entre autre le maintien des aides actuellement versées aux différents services concernés (périscolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH, Multiaccueil et RAM).

M. BARET et Mme GARUFFO (03 87 34 81 87 / marielle.garuffo@cafmetz.cnafmail.fr ou conseillerstechniques.cafmetz@cafmetz.caf.fr) des services de la CAF précisent aux élus que la Convention Territoriale Globale est un accord pour optimiser la politique d'action sociale mise en œuvre sur un territoire dans plusieurs domaines de l'action sociale, en renforçant la cohérence d'intervention entre la CAF et la Collectivité.

Les domaines d'intervention :

- Obligatoires :
 - L'accueil du jeune enfant
 - L'enfance et la jeunesse
 - L'animation de la vie sociale

- Optionnels :
 - Le handicap
 - L'accès aux droits
 - L'accompagnement des familles face aux différents événements
 - L'inclusion numérique
 - Le logement, le cadre de vie

- L'insertion
- La mobilité

- La santé
- Les séniors

Point n° 2 : Initiative Moselle Nord - Convention 2021

M. Jean ZORDAN, Vice-président en charge du Développement Economique rappelle aux membres du Bureau que depuis sa création, l'Arc Mosellan s'est investi pleinement dans le soutien au développement économique, compétence obligatoire d'un EPCI à fiscalité propre. Ce soutien a été d'autant plus important et essentiel que la CCAM s'est construite sur une fiscalité propre unique.

Pendant plus d'une décennie depuis 2003, la CCAM a aménagé des zones d'activités communautaires complémentaires (ZL de Buding, ZI « Les Carrières » à Distroff, ZAE Bellevue à Guénange, ZAE Koenigsmacker-Malling, ZAE Metzervisse) pour soutenir l'activité économique.

Cette offre foncière économique de 50 ha, également dotée d'une offre immobilière d'entreprise (3 bâtiments relais) représente environ 16,5 M€ d'investissements depuis 2003 dont 12 M€ à destination des Zones d'Activités Economiques.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature les élus de l'Arc Mosellan ont souhaité donner une nouvelle dynamique au territoire en se dotant d'un nouveau projet territorial à l'horizon 2030 dont les orientations politiques ont été partagées et affirmées entre octobre 2020 et février 2021. L'objectif affirmé pour le Territoire est d'augmenter la force du tissu économique, sa visibilité et développer l'emploi.

Il est donc proposé au Bureau Décisionnel, puis d'informer le Conseil Communautaire, de la reconduction d'une contribution financière avec droit de reprise à hauteur de 5 000 € en complément d'une subvention de 1 000 € dédiée à l'animation de la plateforme pour l'exercice 2021, et de désigner le représentant de la CCAM Monsieur Jean ZORDAN au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Moselle Nord.

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de convention entre la CCAM et l'association « Initiative Moselle Nord » ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire ou s'inscrivant dans le cadre de sa mise en œuvre ou de sa déclinaison ;
- DE VERSER 6 000 € à l'association « Initiative Moselle Nord » pour l'exercice 2021 selon les modalités financières suivantes :
 - 5 000 € d'abondement du fonds de dotation avec droit de reprise (fonds de prêt d'honneur mutualisé),
 - 1 000 € de participation à l'animation de l'association,

Pour mémoire, l'adhésion annuelle de 30 € à l'association est réglée sur appel à cotisation ;

- DE DESIGNER le représentant de la CCAM au sein du Conseil d'Administration d'Initiative Moselle Nord : Monsieur Jean ZORDAN, Vice-Président de la CCAM ;
- DE DESIGNER un membre (élu-e-s Communautaire et/ou le Chargé de mission développement économique en poste en suppléance) pour siéger au Comité d'agrément de la plateforme.

Votes : POUR :	21
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 3 : Office du Tourisme de Thionville - Convention 2021

M. Pascal JOST, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle aux membres du Bureau que la CCAM dispose de la compétence statutaire « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », compétence obligatoire pour toute Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, la Collectivité n'a pas souhaité créer un office de tourisme communautaire mais a préféré s'appuyer sur des structures existantes du Nord Mosellan. Depuis 2017, des discussions ont donc été engagées avec différents opérateurs dont l'Office de Tourisme [« Pays Thionvillois Tourisme »](#) afin de valoriser les produits et Services touristiques du territoire communautaire. Dans le but de soutenir l'axe « Penser la promotion du tourisme dans une dimension multi-territoires », il est proposé de poursuivre notre partenariat avec l'Office de Tourisme « Pays Thionvillois Tourisme ».

La durée de cette convention est de 12 mois pour un soutien financier forfaitaire de 1 500 € (Adhésion annuelle). La CCAM propose que cette convention soit annualisée du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La direction de l'Office de Tourisme « Pays Thionvillois Tourisme » sera invitée à présenter son bilan annuel d'activités 2020 devant la Commission Tourisme au cours de l'année 2021.

Il est proposé au Bureau Décisionnel, puis d'informer le Conseil Communautaire, du renouvellement de ce partenariat dans les mêmes conditions que précédemment, tout en renforçant les liens opérationnels avec la Mission Tourisme du Service développement économique de la CCAM.

Le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre la CCAM et l'Office de Tourisme « Pays Thionvillois Tourisme » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tout acte nécessaire ou s'inscrivant dans le cadre de sa mise en œuvre ou de sa déclinaison ;
- **DE VERSER** une participation financière forfaitaire de 1 500 € à l'Office de Tourisme « Pays Thionvillois Tourisme » pour l'exercice 2021 ;
- **DE DESIGNER** le représentant de la CCAM au sein du Conseil d'Administration (Cf. art. I de la convention) ou toute autre instance décisionnelle : Monsieur Pascal JOST, Vice-Président de la CCAM.

Votes : POUR :	21
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 4 : Dépôt du dossier de subventions DSIL pour les pistes cyclables

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Conseil Communautaire du 6 octobre 2020 a acté l'élaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables. Une première réunion de travail a eu lieu le 18 février 2021 pour engager cette étude, en présence du bureau d'études IRIS Conseil de Metz retenu après soumission pour accompagner la Collectivité dans l'élaboration de ce document stratégique.

Constat est fait que la Voie Bleue contourne le territoire de la CCAM par le Nord, puis l'Ouest, sans le desservir en son cœur, sans le mettre pleinement en valeur, ni même de contribuer aux déplacements locaux entre villages ou zones d'attraction. Quant à l'axe Nord-Sud reliant Koenigsmacker à Kédange-sur-Canner, il a une vocation principalement touristique et de loisirs, et ne fait pas la liaison entre EPCI voisins.

Une première étape opérationnelle du schéma directeur consiste à réaliser un réseau structurant pour développer les usages quotidiens et touristiques.

Ce réseau structurant a vocation à dépasser les seules limites du territoire, en reliant les réseaux des EPCI voisins, soit pour assurer des déplacements en transit (origine et destination en dehors du territoire de la CCAM) ou d'échanges (origine ou destination sur le territoire de la CCAM).

Un premier axe Est-Ouest s'inscrit dans une logique de liaison Sarre-Moselle. D'une longueur d'environ 22 kms. Il relie le territoire sarrois en traversant celui de la CCB3F à la vallée de la Moselle au niveau de Bousse. Cette liaison permettra d'interconnecter le territoire de l'Arc Mosellan à la CCB3F et la Communauté des Communes Rives de Moselle. L'itinéraire desservira la Forêt du Hackenberg, le Moulin de Buding, le Collège de Kédange et le Camping Cap Fun de Volstroff.

Le coût de ce premier projet s'établit comme suit (en Euros HT) :

Acquisition foncières et frais annexes	30 000 €
Travaux	2 300 000 €
Maîtrise d'œuvre	100 000 €
Géomètre, étude de sol, ...	70 000 €
Montant Total	2 500 000 €

Il est proposé le plan de financement suivant (en Euros HT) :

Etat	800 000 €
Europe	100 000 €
CD57 (tranche 1)	800 000 €
CC Arc Mosellan	800 000 €

Sur cette base, le Bureau Décisionnel, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la constitution et au dépôt de tous dossiers de demande de subvention auprès des co-financeurs et notamment de solliciter l'Etat.

Votes : POUR : 21
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Point n° 5 : Installation d'hébergements touristiques sur le site du Moulin (roulottes)

Retrait du point.

Point n° 6 : Installation d'une guinguette et manège sur le site du Moulin

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Parc de la Canner se situe autour du Moulin de Buding. Ce vaste espace naturel offre de belles perspectives de découvertes en groupe ou en famille. Ce parc regorge de vie et se prête à la promenade familiale comme aux activités de découverte de la nature.

Il a cependant été identifié un manque de restauration sur le Parc de la Canner.

Yann KIENER et Franck FRANCKET, entrepreneurs locaux spécialisés dans le secteur d'activité des parcs d'attractions et parcs à thème ont proposé à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan d'installer des stands de restauration et des manèges sur le Parc de la Canner durant la période du 15 mai au 15 septembre 2021.

Afin de formaliser ce partenariat, la Collectivité souhaite leur proposer un contrat de location d'espaces au sein du Parc de la Canner. Celui-ci permet de fixer l'ensemble des règles applicables en la matière et notamment les tarifs, la durée de location, les horaires d'exploitation ou encore la gestion des déchets.

Cette attraction estivale sur le Parc de la Canner permet une double dimension : animer le site et dynamiser le Moulin de Buding.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les contrats de location entre la CCAM et les deux locataires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout acte nécessaire ou s'inscrivant dans le cadre de sa mise en œuvre ou de sa déclinaison.

Votes : POUR :	21
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

Point n° 7 : DIVERS

« Mairie Connect » :

Le Président présente l'application « Mairie Connect » aux membres du Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes.

Le Président,
Arnaud SPET



Le Secrétaire,
M. Pascal JOST

A blue ink signature of M. Pascal Jost.